

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



Décisions prises par le Conseil communal de Bavois lors de sa séance du mardi 8 septembre 2020

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2020

Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de la séance du 25 février 2020.

Point 4 : Nomination du bureau

M. Norbert Oulevay est nommé président.

Mme Géraldine Carel est nommée première vice-présidente.

M. Joaquim Vez est nommé deuxième vice-président.

MM. Dominique Delay et Dominique Job sont nommés scrutateurs.

Mme Claire Salzmänn et M. Joris Carel sont nommés scrutateurs suppléants.

Point 5 : Rapport de l'année 2019

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019.
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Point 6 : Comptes 2019

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 et d'en décharger la Municipalité.
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Point 7 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'Arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2021.
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Point 8 : Remplacement du véhicule communal

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter l'achat du véhicule avec ses options.
- de le financer par la trésorerie courante.
- de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 5 ans.
- de décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat.

Point 9 : Apport de matériaux terreux sur la parcelle communale agricole n° 82

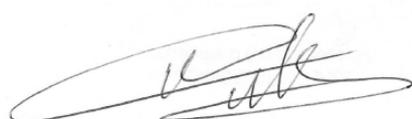
Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux
- de financer ces travaux par un emprunt de CHF 141'000.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions.
- d'amortir cet emprunt sur 10 ans.
- d'amortir comptablement ce montant sur 10 ans.
- de décharger les commissions de gestion et finances et ad hoc de leur mandat.

Point 10 : Changement de système informatique

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le changement des applications métiers et du prestataire pour le serveur à distance.
- de le financer par la trésorerie courante.
- de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 6 ans.
- de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire